

Mardi 29 novembre 2022

Invitation - Violences conjugales au travail de l'expérimentation à l'action

Il y a encore peu, les violences conjugales étaient considérées dans notre société comme relevant de la sphère privée, a fortiori dans le monde du travail. Il est cependant illusoire de croire que leurs répercussions sur la vie des femmes s'arrêtent une fois en dehors de chez elles. Elles ont des conséquences dans leur vie professionnelle : absentéisme, déconcentration au travail, baisse de productivité, conséquences sur les équipes de travail et les collègues. Pour les femmes victimes de violences, disposer d'un emploi et le conserver constitue un enjeu essentiel à leur autonomie et totalement indispensable en cas de séparation et de sortie des violences.

Engagé de longue date dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, le réseau des CIDFF a décidé à partir de 2018 de développer des actions spécifiques en direction de petites et moyennes entreprises afin de permettre le repérage des violences conjugales au sein de l'entreprise et la mise à disposition des femmes victimes de dispositifs et de mesures adaptées, et les orienter vers les associations spécialisées. Dans ce cadre, en 2020, un guide repère à destination des entreprises a été créé, il était accompagné d'affiches de sensibilisation.

Il y a un an, nous avons lancé le projet «Violences au sein du couple : on en parle au travail?» dans le cadre d'un partenariat avec l'association FIT Une femme un toit. Dans ce projet, soutenu par le ministère en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, Il s'agissait d'accompagner durablement les PME et TPE, pour leur permettre d'appréhender les violences au sein du couple et mettre en place une politique interne d'engagement pour la prévention et la prise en charge de leurs salariées victimes.

L'expérimentation du projet "Violences au sein du couple : on en parle au travail" a mobilisé sept CIDFF jusqu'en novembre 2022 : Meurthe-et-Moselle/Lunéville, Haute-Loire, Gard, Nièvre, Vendée, Aveyron et Guyane. Ces derniers, avec l'appui de l'association FIT, et des entreprises locales CORA, ADLIS, RIJK ZWAAN, Crédit Agricole, ont expérimenté et produit une méthodologie d'accompagnement pour les TPE et PME qui souhaitent s'engager auprès de leurs salariées victimes de violences conjugales.

Ce 30 novembre, nous présentons le travail d'expérimentation réalisé et le guide méthodologique qui en est issu. Notre objectif est maintenant de les essayer au sein du réseau des CIDFF pour que fort de cette nouvelle expertise, ils accompagnent les entreprises désireuses d'investir en interne le champ de la lutte contre les violences au sein du couple.

Nous vous invitons à cette journée dont vous trouverez ci-après le programme.

1 FNCIDFF - 98 CIDFF - 2300 lieux d'information - **400 000*** personnes accueillies - **721 000** informations traitées dans les domaines de

- l'accès au droit
- la vie familiale et la parentalité
- la lutte contre les violences faites aux femmes
- l'éducation et la citoyenneté,
- l'emploi, la formation et la création d'entreprise
- la santé.

En 2020, les CIDFF ont accueilli et informé **44 000** femmes victimes de violences sexistes dont **32 500** avec une demande concernant des violences au sein du couple. Les CIDFF exercent, dans le cadre d'un agrément triennal, une mission d'intérêt général inscrite au Code de l'action sociale et des familles qui leur est confiée par l'État, *Source FNCIDFF 2021

Le réflexe égalité
fncidff.info

Contact presse : Franck Bénéï, 01 42 17 12 13
presse@fncidff.fr